

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON
SEANCE DU 24 FEVRIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 février 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARISSON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, (arrivé à 18h14), ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés :

BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEOD Chantal, MARROU Jehanne donne pouvoir à RYCKEBUSCH LOZZA Marie-Claude, DIDER Alexandre pouvoir AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis.

Absent : SCARAFAGIO Stéphane.

RAPPORT N° 2026/48 : Pôle culturel : plan de financement de la constitution du fonds documentaire - Médiathèque

Vu la délibération n° 2025/37 du Conseil Communautaire du 04 mars 2025, approuvant le Projet Culturel Scientifique, Educatif et Social de la médiathèque au sein du pôle culturel de l'Archevêché

Vu la délibération n°2025/40 du Conseil Communautaire du 04 mars 2025, approuvant le plan de financement de la constitution des fonds documentaires de la médiathèque du pôle culturel de l'Archevêché

Vu l'avis de la commission culture-patrimoine du 09 février 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'équiper la médiathèque en collections,

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation afin d'équiper la médiathèque en collections.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement ci-dessous :

Constitution du fonds	Dépenses (en HT)	Ressources			
		Etat - Dotation Générale de Décentralisation		Autofinancement	
2025	88 856 €	50%	44 428 €	50%	44 428 €
2026	55 014 €	50%	27 507 €	50%	27 507 €
2027	48 681 €	50%	24 341 €	50%	24 341 €
Total	192 551 €	50%	96 276 €	50%	96 276 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions correspondantes
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à inscrire les crédits nécessaires au budget
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces administratives, financières ou techniques nécessaires à son exécution.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD

